

POLITIQUE RELATIVE AU MILIEU DE TRAVAIL RESPECTUEUX

Eldorado Gold Corporation (« Eldorado ») s'engage à offrir à tous un environnement de travail sécuritaire, tant sur le plan physique que psychologique, et exempt de harcèlement, de discrimination et de violence de quelque nature que ce soit.

Objectif

L'objectif de notre politique relative au milieu de travail respectueux (la « politique ») est de décrire les engagements et les attentes d'Eldorado en matière d'environnement de travail physiquement et psychologiquement sécuritaire où tous les employés, administrateurs, dirigeants, entrepreneurs, consultants et fournisseurs d'Eldorado (les « individus ») sont traités avec respect, décence et dignité, et là où le harcèlement, la discrimination, et la violence sous toutes ses formes sont interdits. Par conséquent, tous les individus doivent respecter la présente politique. Eldorado adopte une approche de tolérance zéro envers toute forme de harcèlement, de discrimination et de violence en milieu de travail. Nous prenons tous les incidents au sérieux et nous enquêtons rapidement sur toutes les allégations.

Le harcèlement, la discrimination et la violence en milieu de travail sont définis comme suit :

- **Harcèlement** : Tout comportement inapproprié envers un travailleur, que ce comportement soit unique ou répété, intentionnel ou involontaire (commentaires, intimidation, cyberintimidation ou gestes), adopté par une personne qui savait ou aurait raisonnablement dû savoir qu'un tel comportement allait créer un déséquilibre psychologique parce qu'il est intimidant ou abusif et cause du stress, de l'anxiété, et de la peur, y compris le harcèlement sexuel.
- **Discrimination** : Tout comportement intentionnel ou involontaire, fondé sur des motifs liés aux caractéristiques personnelles d'un individu ou d'un groupe, qui a pour effet d'imposer à l'individu ou au groupe visé des fardeaux, des obligations ou des désavantages qui sont épargnés à d'autres, ou de priver ou limiter l'accès de cet individu ou de ce groupe aux occasions et aux avantages offerts aux autres membres de la société.
- **Violence en milieu de travail** : Un événement ou une série d'événements se produisant sur le lieu de travail ou en présence de collègues qui font craindre à une personne pour sa sécurité physique, qu'il s'agisse d'une atteinte physique réelle ou menacée.

Ces définitions ne comprennent pas les mesures raisonnables prises par un employeur ou un dirigeant dans le cadre de la gestion et de la direction d'un individu pendant son emploi. Pour plus de précisions, consultez la section des définitions de la présente politique.

Champ d'application

La présente politique s'applique à l'échelle mondiale à tous les employés d'Eldorado Gold et de toutes ses filiales, ainsi qu'aux employés de toutes les autres entités contrôlées par Eldorado.

La présente politique et les pratiques connexes sont établies en fonction des exigences législatives de chaque territoire et des cadres internationaux suivants :

- La Charte internationale des droits de l'Homme
- La Déclaration de l'Organisation internationale du Travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail
- Les Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme des Nations Unies
- La Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones
- Les dix principes du Pacte mondial des Nations Unies
- Les principes volontaires sur la sécurité et les droits de la personne
- Les principes directeurs, cadres, protocoles et directives connexes de l'initiative *Vers le développement minier durable* de l'Association minière du Canada
- Les principes d'exploitation minière responsable de l'or du World Gold Council (Responsible Gold Mining Principles)
- La norme relative à l'exploitation minière de l'or sans conflit du World Gold Council (Conflict-Free Gold Standard)

Notre système de gestion intégrée de la durabilité (SIMS) établit des exigences minimales en matière de durabilité à l'échelle de l'entreprise qui s'harmonisent à ces cadres internationaux afin d'assurer une application et une conformité cohérentes dans toutes les opérations.

Responsabilités individuelles

1. Lorsqu'ils effectuent leur travail et lorsqu'ils sont dans les locaux d'Eldorado, les employés, les administrateurs et les dirigeants d'Eldorado doivent se conformer à la présente politique et à son engagement à maintenir un milieu de travail où les gens sont traités avec respect, décence et dignité, et au code de déontologie et de conduite des affaires, à la politique de lutte contre la corruption, à la politique en matière des droits de la personne et aux politiques et procédures locales applicables d'Eldorado. Ils doivent également respecter les lois, les règlements et les règles applicables, y compris les règlements internes d'Eldorado relatifs au travail. Eldorado s'efforcera de s'assurer que les consultants, les entrepreneurs et les fournisseurs qui travaillent pour le compte d'Eldorado font de même.

2. Tout individu qui est victime ou témoin de harcèlement, de discrimination ou de violence en milieu de travail doit utiliser les mécanismes officiels existants pour signaler ses préoccupations.
3. Tout individu qui participe à une enquête, qu'il s'agisse de la personne mise en cause, de la personne qui a formulé la plainte ou d'un témoin, doit respecter la confidentialité.
4. Dans le cadre de ses activités au sein d'Eldorado, il incombe à l'individu de lire et de comprendre la présente politique et de se tenir au courant des mises à jour à la présente politique.

Responsabilités de la direction

Les individus ayant des responsabilités liées à la direction, la gestion et la supervision doivent :

1. avoir une responsabilité accrue dans la surveillance de l'environnement de travail et prendre toutes les mesures nécessaires pour prévenir et arrêter les comportements contraires aux objectifs d'un milieu de travail respectueux.
2. être réceptifs et favorables à tout individu qui signale des cas de harcèlement, de discrimination et de violence en milieu de travail.
3. gérer les violations de la présente politique en faisant appel à un échelon supérieur aux fins d'enquête, en suivant les procédures locales connexes, en préservant la confidentialité pendant le processus d'enquête, en soutenant le processus d'enquête, en mettant en œuvre des mesures correctives et en veillant à ce qu'il n'y ait pas de représailles envers tout individu concerné.
4. surveiller la situation après la résolution de la plainte, y compris le suivi nécessaire et la mise en œuvre des mesures correctives à prendre selon les résultats de l'enquête.

Responsabilités d'Eldorado

Eldorado s'engage notamment à :

1. maintenir, mettre à jour et faire la promotion de la présente politique, y compris à sensibiliser tous les individus et à s'assurer qu'ils comprennent bien la présente politique.
2. signaler tout cas de harcèlement, de discrimination et de violence en milieu de travail à l'autorité gouvernementale appropriée, au besoin.
3. ne pas prendre de décisions d'emploi fondées sur des caractéristiques personnelles (comme le sexe, l'identité sexuelle, l'expression sexuelle, la race, la nationalité, l'origine ethnique, le statut social et l'origine autochtone, la religion ou la croyance religieuse, le handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle) non liées aux exigences du poste.
4. ne pas discriminer un individu en fonction de sa race, de son identité de genre, de son expression de genre, de sa religion, de sa nationalité, de son origine ethnique, de son âge, de son statut social, de son orientation sexuelle ou de toute autre caractéristique non liée au rendement professionnel de l'individu.
5. prendre des mesures d'adaptation raisonnables en fonction du handicap ou de la religion d'un employé ou d'une autre caractéristique protégée en vertu des lois nationales et locales applicables.
6. établir des canaux équitables, accessibles, efficaces et opportuns par lesquels les individus peuvent signaler toute forme de harcèlement, de discrimination et de violence en milieu de travail.
7. adopter une approche de tolérance zéro à l'égard de toute forme de harcèlement, de discrimination et de violence en milieu de travail, dans le cadre des activités de l'entreprise, des événements commerciaux de l'entreprise ou des événements sociaux, et prendre tous les incidents au sérieux et enquêter rapidement sur toutes les allégations.
8. s'efforcer de préserver la confidentialité, sauf dans la mesure nécessaire pour mener une enquête juste et approfondie et permise par la loi, pour protéger les individus contre les conséquences négatives d'un signalement.
9. prendre les mesures correctives appropriées si les employés participent à toute forme de harcèlement, de discrimination et de violence en milieu de travail (ces mesures correctives seront conformes aux lois applicables).
10. tenir toutes les parties alléguant une violation de la présente politique ou répondant à une violation présumée de la présente politique informées du processus suivi par Eldorado et du résultat de ce processus.

Approuvé par le Conseil d'administration le 28 Juillet 2022